

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy

Séance du : 31 août 2020

Convocation du : 20 août 2020

Objet : Finances. Décision modificative au Budget Traitement OM.

L'an deux mille vingt, le trente et un août à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, assisté de M. Maurice CHAUTANT, secrétaire.

Etaient présents : Jacques Francou, Jean Rousseau, Anne-Marie Gros, Monique Barthélémy, Marie-Paule Rogou, Laurent Celce, Alain Manivel, Christiane Acanfora, Michel Ricou-Charles, Robert Pauchon, Dominique Truc, Georges Lesbros, Rémy Frey, Fabien Gascard, Maurice Chautant, Roland Amador, Josette Revoux, Jean-Marie Gueyraud, Jean-Pierre Gauthier, Jean-Pierre Brioulle, Olivier Regord, Christian Gilardeau-Truffinet, Christian Aubert, Jean Banal, Françoise Bellanger, Lamia Contrucci, Serge Eysseric, Gérald Griffit, Bernadette Saudemont.

Excusés : Françoise Pinet, Alain Boyoud, Roger Aquino, Mallorie Bourgogne, Jean-François Contoz, Jean-Claude Vallier, Alain Causse, Karine Pelloux, Rajaa Toussaint

Pouvoirs : M. Bourgogne excusée a donné pouvoir à J. Revoux
JF Contoz excusé a donné pouvoir à M. Chautant
A. Causse excusé a donné pouvoir à C. Gilardeau-Truffinet
K. Pelloux excusée a donné pouvoir à G. Griffit

JC Vallier a été remplacé par son suppléant JP Gauthier

La Vice-Présidente chargée des Finances, Marie-Paule ROGOU, informe les délégués que pour le Budget Traitement OM, une augmentation de crédits est nécessaire.
Elle propose la décision modificative suivante :

En fonctionnement :

Inscription au compte 617 de la somme de 25 000 € pour l'étude sur l'élimination des déchets, somme inscrite par erreur en investissement dans le programme « Travaux divers » pour la somme de 15 000 €.

Inscription de crédits pour la somme de 50 € au compte 65888, compte mouvementé pour le prélèvement d'impôt à la source.

Augmentation des crédits au compte 673 pour la somme de 70 000 € - annulation de titres sur exercices antérieurs.

L'équilibre se fait en section d'investissement pour la somme de 95 050 € par la diminution de crédits au programme « Déchèteries » pour la somme de 80 050 € et au programme « Travaux divers » pour la somme de 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition de la Vice-Présidente et charge le Président des formalités nécessaires.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 33 dont 4 pouvoirs	Pour : 33	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES